

Envoyé en préfecture le 20/04/2023
Reçu en préfecture le 20/04/2023
Publié le 21 AVR. 2023
ID : 089-218902658-20230411-202312-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de L'Yonne
COMMUNE DE MONTIGNY LA RESLE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération° 2023-12
Séance du Mardi 11 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 11 avril à 19H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique TORCOL, Maire.

Afférent au conseil	: 15	Pouvoirs	: 3
En exercice	: 14	Absents excusés	: 3
Présents	: 10	Absents	: 1
Date de convocation	: 04/04/2023	Date d'affichage	: 04/04/2023

Etaient présents : Dominique TORCOL - Philippe BALANÇON - Audrey BON - Arlette COURTY - Christian DOUSSOT - Brigitte DURY - Marie-Christine GAULUET - Vincent MICHELET - Mickaël MONMUSSON - Valérie PERON

Absents excusés : Joao PEREIRA DE MOURA pouvoir à Dominique TORCOL
Gil GONDET pouvoir à Philippe BALANÇON
Jérôme DUHANOT pouvoir à Marie-Christine GAULUET

Absents : Pierre-Alain BOURDILLON

Secrétaire de séance : Valérie PERON

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

OBJET : RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) 2023 DES OUVRAGES DE TELECOMMUNICATIONS ELECTRONIQUES.

Conformément à l'article L.2322-4 du code de la propriété des personnes publiques
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'appliquer la redevance au 1^{er} janvier 2023 :

- Artère aérienne (km) : $62,60 \times 4,405 = 275,75 \text{ €}$
- Artère en sous-sol (km) : $46,95 \times 20,539 = 964,30 \text{ €}$

CHARGE Monsieur le Maire d'établir le titre de recette correspondant soit : 1240,05 €
à l'article 70323 du budget 2022.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire après 21 AVR. 2023
Dépôt en Préfecture 21 AVR. 2023
Publication ou notification le 21 AVR. 2023



Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Dominique TORCOL

